

constamment ici s'ils le désirent, alors que des mesures extrêmement importantes sont à l'étude.

Organiser différentes équipes qui feront la navette entre la salle à manger et la Chambre afin de maintenir le quorum, ce n'est pas satisfaisant. Il se peut que ceux dont le tour viendra d'aller se restaurer désirent entendre ce qui se dit à la Chambre précisément au moment où ils doivent quitter la salle. Le Règlement de la Chambre est conçu de façon à assurer aux députés de pouvoir suivre en tout temps les travaux de la Chambre.

Nous n'avons jamais accepté, comme pratique régulière, le principe des séances ininterrompues pour une excellente raison: si la Chambre est saisie de mesures importantes, aucun député ne doit être obligé de manquer une partie des discussions que chacun estime importantes simplement pour répondre aux besoins ordinaires de subsistance. J'exhorte les députés à appuyer l'amendement qui a été présenté et j'exhorte les membres du parti qui présente cette motion à appuyer l'amendement afin de maintenir le principe de ne pas examiner précipitamment des affaires publiques simplement parce que le Gouvernement a attendu ces derniers jours pour nous les faire étudier. Nous pourrions faire exactement ce que nous avons déjà fait, nous ajourner jusqu'en janvier et, à la reprise des séances, traiter la question de façon méthodique sans qu'un parti accuse l'autre d'empêcher ou de retarder les travaux. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que le débat serait beaucoup plus court si nous pouvions siéger en janvier lorsque les députés ne seront pas astreints à des menaces comme c'est le cas maintenant. Je n'hésite pas à dire, d'ailleurs, que c'est à cause de ces menaces que j'ai mis tout ce temps à commenter l'amendement qui nous est proposé.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggarr): Oû veulent en venir mes honorables amis quand ils disent qu'ils tiennent à débattre la question de la fixation du prix de revente? Nous avons passé une heure et demie à discuter une motion intéressant la manière de procéder.

M. Drew: Nous ne sommes pas les auteurs de cette motion.

M. Coldwell: Si les députés tiennent tellement à étudier le projet de loi, disposons immédiatement de la motion relative à la façon de procéder, en la mettant aux voix.

M. Fleming: En détruisant du même coup les droits des minorités au Parlement.

M. Coldwell: Pour ce qui est des droits des minorités, il n'est pas, que je sache, un seul

[M. Drew.]

autre Parlement, dans tout le Commonwealth britannique, où l'on permettrait la poursuite d'un tel débat prolongé.

M. Drew: Il n'est pas, que je sache, un seul autre Parlement où les travaux sont conduits de cette façon.

M. Coldwell: Je ne défends pas la façon dont le Gouvernement a présenté les mesures au cours de la présente session.

M. Fulton: Vous lui permettez de continuer dans la même voie.

M. Coldwell: A mon sens, tous les aspects de la fixation du prix de revente ont déjà été discutés et toutes nouvelles observations, venant de moi ou de quiconque, ne seraient que redites.

M. Fraser: Vous avez des idées préconçues.

M. Coldwell: Pour procéder de façon régulière dans un Parlement démocratique, que la Chambre décide. Nous avons discuté la façon de procéder. Mettons maintenant la motion aux voix.

M. Howard Meeker (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur...

Une voix: Un autre obstructionniste!

M. Meeker: ...je suis passablement étonné de la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Une voix: Quel texte lisez-vous?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il faut donner au député l'occasion de se faire entendre.

M. Meeker: Je disais, monsieur l'Orateur, que je suis passablement étonné de la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Ainsi que les autres députés, je me rends compte de l'embarras que cause aux députés le prolongement du débat actuel. Mais je tiens à rappeler au député de Winnipeg-Nord-Centre qu'à l'heure actuelle il y a en Corée et en Europe des milliers de soldats canadiens qui sont aussi désireux que nous de passer le jour de Noël au sein de leurs familles. On peut dire que c'est librement qu'ils se sont enrôlés dans l'armée canadienne, que c'est leur devoir de faire ce qu'ils font et qu'ils l'accomplissent. Je ne crois pas qu'aucun de nous soit contraint d'être ici. Je crois que nous sommes tous ici à Ottawa parce que nous le voulons.

M. Sinnott: Où a-t-il passé l'hiver?

M. Drew: Il était outre-mer durant la guerre.

M. Sinnott: Où a-t-il passé l'hiver? C'est ce que je veux savoir.

M. l'Orateur: A l'ordre!